



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

BAREME DU MOUVEMENT DES AAE – SAENES - ADJAENES

A. ELEMENTS DE CLASSEMENT DANS LE CADRE DU MOUVEMENT A GESTION DECONCENTRE POUR LES ADJAENES AFFECTES HORS ACADEMIE QUI ONT CANDIDATE LORS DE LA PHASE DE PREINSCRIPTION.

PRIORITES LEGALES (article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984):

- Fonctionnaires séparés de leur conjoint ou du partenaire ou du partenaire liés par un Pacs pour des raisons professionnelles au 01/09/2018 250 points
- Fonctionnaires handicapés 250 points
- fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles (5 ans requis) 250 points
- aux fonctionnaires qui justifient du centre de leurs intérêts matériels et moraux à La Réunion 250 points

Pour les agents réunissant plusieurs priorités légales le cumul de 250 points de barème est accordé pour chaque motif de priorité légale justifiée.

Les éléments supplémentaires de classement à prendre en compte sont ceux relatifs à l'ancienneté définis ci-dessous.

B. BAREME DANS LE CADRE DU MOUVEMENT ACADEMIQUE DES AAE - SAENES - ADJAENES.

I / Ancienneté dans le poste

- < 3 ans : 0 point
- 3 ans : 30 points
- 4 ans : 40 points
- 5 ans : 50 points
- 6 ans : 60 points
- 7 ans et plus : 70 points

II / Ancienneté dans le corps

2 points par année jusqu'à concurrence de 40 points

III / Travailleurs reconnus en qualité de travailleur handicapé (la procédure concerne les personnels titulaires, néo-titulaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade) :

priorité absolue sur un poste améliorant les conditions de vie sur vœux communes et/ou groupements de communes : 500 points

IV / Rapprochement de conjoints (personnes mariées, liées par un PACS, vivant en concubinage sous réserve que le couple ait à charge un enfant reconnu par l'un et l'autre)

- 10 points sur les vœux portant sur la commune ou le groupement de communes de la résidence professionnelle du conjoint
- 2 points attribués par enfant à charge dans la limite de 6 points

V / Mesure de carte scolaire : priorité d'affectation dans la ville ou à défaut dans les communes limitrophes (400 points)

Ancienneté de poste conservée pour les agents en mesure de carte scolaire et conservation de la priorité d'affectation en cas de non réalisation de la mesure de carte scolaire.

VI / Exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles :

ZEP – Zone sensible - REP, REP+ : 25 points après 5 ans d'exercice

VII / Affectation d'un agent de catégorie A au rectorat

Les postes de chef de service sont des postes profilés qui pourront être proposés au mouvement intra académique.

Discriminants :

Ancienneté de poste

Age